

TARIFS VALABLES A COMPTER DU 1er JUIN 2025

(non assujetti à la TVA selon l'art 293 B du CGI)

FORMATIONS	Durée de la formation Sauf dispenses ou allègements	EPREUVES D'ADMISSIONS		FORMATION VOIE DIRECTE (Prise en charge par le Conseil Régional d'Ile de France)	FORMATION CONTINUE (ou situation d'emploi)	FINANCEMENT PERSONNEL
		Etude du dossier	Admission	Inscription et scolarité	Coût pédagogique (Hors allègements)	Coût pédagogique (Hors allègements)
CAFERUIS	2 ans	30 €	130 €		7 472 €	6 725 €
CAFERUIS / Master 1 EPDIS	2 ans	30 €	130 €		8 050 €	7 245 €
Éducateur Spécialisé ^{(1) (2)}	3 ans			600 €/an	19 546 €	13 682 €
Assistant de Service Social ^{(1) (2)}	3 ans			600 €/an	22 794 €	15 956 €
Éducateur de Jeunes Enfants ^{(1) (2)}	3 ans			600 €/an	19 740 €	13 818 €
Moniteur Éducateur	2 ans			100 €/an	12 635 €	8 845 €
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	2 ans			100 €/an	12 540 €	8 778 €
Accompagnant Educatif et Social	1 an			100 €	6 991 €	4 894 €
Assistant Familial	2 ans				3 920 €	
Coordonnateur	5 mois				2 300 €	1 610 €
Formation Maître d'Apprentissage						
Module 1 : Tuteur de proximité - Les bases	40 heures				600 €	
Module 2 : Maître d'Apprentissage	40 heures				600 €	1 315 €
Accompagnement VAE : via France VAE ⁽³⁾	20 h 30				1 315 €	1 183,50 €
DEES ⁽⁴⁾ / DECESF ⁽⁴⁾ / DEASS / DEEJE / CAFERUIS	25 h				1 630 €	1 467 €
(selon durée de l'accompagnement)	29 h 30				1 945 €	1 750,50 €
Formation Continue intra - Groupe de 15 personnes maximum					Forfait/jour selon projet et effectif	

(1) Inscription à CY Cergy Paris Université pour la licence sciences de l'éducation : 178 € par année scolaire (exonération pour les boursiers) / 2 895 € pour les étudiants hors union européenne

(2) Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : 105 € par année scolaire (exonération ou remboursement pour les boursiers)

(3) Pour les accompagnements hors France VAE, merci de vous rapprocher de l'EPSS

(4) DEES et DECESF : Pour les candidats qui financent leur formation avec le CPF, un supplément de 250 € pour les frais de jury s'applique. Ce supplément est pris en charge par le CPF.

La mobilisation du CPF implique une participation financière obligatoire de 102,23 € au 1er janvier 2025

APPRENTISSAGE : pour toute demande contacter le CFA de CY cfa@cyu.fr